

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 08167

Numéro SIREN : 844 568 113

Nom ou dénomination : 2B MERCIERE

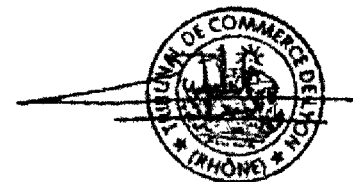
Ce dépôt a été enregistré le 26/03/2019 sous le numéro de dépôt A2019/010317

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON

A2019/010317

Dénomination : 2B MERCIERE
Adresse : 88 rue Mercière 69002 Lyon -FRANCE-
n° de gestion : 2018B08167
n° d'identification : 844 568 113
n° de dépôt : A2019/010317
Date du dépôt : 26/03/2019

Pièce : Décision(s) de l'associé unique du 19/02/2019



5230823



5230823

2B MERCIERE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 30 000.00 €

Siège social : 88 rue mercière

69002 LYON

844 568 113 RCS LYON

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 19 FÉVRIER 2019

**L'an deux mille dix-neuf,
et le dix-neuf février, à dix heures, au siège social,**

la société NEWCO représentée par Monsieur Olivier BRET, agissant en qualité d'associé unique de la **société 2B MERCIERE**, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'associé unique est en possession des documents suivants :

- le rapport du président,
- le texte des décisions proposées.

Il précise l'ordre du jour des présentes décisions :

- Nomination du Directeur Général,
- Pouvoir pour formalités

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'associé unique décide de nommer en qualité de directeur général,

- **Monsieur Emmanuel BODHUIN**, demeurant 91 rue du Président Edouard Herriot – 69002 LYON,

afin d'assister le président et pour une durée équivalente à celle du mandat de ce dernier.

Dans le cas où Monsieur Olivier BRET viendrait à cesser d'exercer ses fonctions de président pour quelque cause que ce soit, Monsieur Emmanuel BODHUIN conservera ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau président.

Le nouveau directeur général, Monsieur Emmanuel BODHUIN, est investi des mêmes pouvoirs légaux et statutaires que le président pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

Handwritten signature and initials, possibly 'EO', in the bottom right corner of the page.

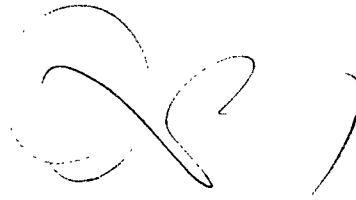
Monsieur Emmanuel BODHUIN, présent à l'assemblée, déclare accepter le mandat de directeur général qui vient de lui être confié et affirme satisfaire aux conditions statutaires notamment relatives à la limite d'âge et n'être frappé d'aucune des interdictions déchéances ou incapacité susceptibles de lui interdire d'exercer ce mandat.

DEUXIÈME DECISION

Monsieur le président donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le représentant de l'associé unique.

La Société NEWCO,
Représentée par Monsieur Olivier BRET,
En qualité de gérant.



Monsieur Emmanuel BODHUIN

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur général »

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur général »

